

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 26

N°2020/DELIB/027

Objet :
Compte
Administratif 2019
Budget principal

Rapporteur :
Liliane DIAZ

Séance du 17 juin 2020

L'An deux mille vingt, le dix-sept juin à dix-neuf heures,

le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment convoqué le onze juin deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace René Roussière et en présence d'un public restreint dans le cadre du respect des mesures sanitaires en période de crise,

*Sous la présidence de **Liliane DIAZ, Maire adjointe.***

Le Maire ayant quitté la séance conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, Christine WINKELMANN, Antonio MUGA, Renée SOVERA, Jean-Luc DA COSTA, Adjoint. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Francine DENEUX, Laurence TURCHINI, Martine KOENIGUER, Patricia ROCHE, Patrick FARRE, Gérard THON, Jean-Paul LENER, Elvire TEOCCHI, Isabelle LATARD, Christophe LACROIX, Kévin BANCK, Jean-Baptiste SAVIN et Marlène THIBAUD, Conseillers Municipaux.

Procurations : Pascal GILL donnant procuration à Sylvette GILL, Mireille ZANDOMENEGHI donnant procuration à Marlène THIBAUD, Jean-François MENGUY donnant procuration à Jean-Baptiste SAVIN.

Absents excusés : Néant.

Considérant la désignation de Madame Isabelle LATARD, comme secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal,

Le Compte Administratif de l'exercice 2019 retrace l'exécution du budget de l'année écoulée et fait apparaître les réalisations et résultats suivants à la clôture de l'exercice :

BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	5 630 194,23	5 227 950,87	+402 243,36	0,00	+402 243,36
	Section d'investissement	1 058 296,83	1 101 247,59	-42 950,76	+526 793,80	+483 843,04

La section de fonctionnement présente, pour l'exercice 2019, un résultat de clôture excédentaire de 402 243,36 €,

La section d'investissement présente, pour l'exercice 2019, un résultat de clôture excédentaire de 483 843,04 €,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2019, établi par le Trésorier Principal, comptable de la Commune, et retraçant le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2019,

Considérant que le Compte Administratif du budget principal 2019, qui retrace les résultats de clôture de l'exercice budgétaire 2019, est conforme au Compte de Gestion 2019,

Vu l'avis de la Commission des finances réunie le 15 juin 2020,

DECIDE à la majorité – 22 voix POUR – 4 CONTRE (Jean-Baptiste SAVIN, Marlène THIBAUD, Mireille ZANDOMENEGHI ayant donné procuration à Marlène THIBAUD et Jean-François MENGUY ayant donné procuration à Jean-Baptiste SAVIN) :

- D'approuver le Compte administratif du budget principal de l'exercice 2019, établi par l'ordonnateur de la Commune et qui fait ressortir les résultats de clôture suivants :
 - **Section de Fonctionnement :** excédent de 402 243,36 €,
 - **Section d'Investissement :** excédent de 483 843,04 €.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Liliane DIAZ,
Maire Adjointe,



Publié le : 23 JUIN 2020

Transmis en Préfecture de Vaucluse le : 22 JUIN 2020

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

